

Service du renseignement de sécurité

Si on voulait changer le titre du projet de loi C-9 pour décrire un peu mieux ses principaux objectifs, on pourrait peut-être parler d'un service d'espionnage irresponsable. Car le titre actuel ne rend pas bien compte de la réalité. Il ne fait que camoufler, escamoter l'objectif réel du projet de loi et nous cache la portée réelle de la mesure.

De même, on évite de mentionner dans le titre qu'il s'agit d'un service «civil». Les ministériels n'ont cessé de rappeler à l'opposition qu'il s'agira d'un organisme civil, indépendant de la GRC. Ayant eu l'occasion d'étudier l'histoire de l'ouest du Canada et d'apprendre que la sécurité—l'ordre public comme on le disait alors—a été d'abord représenté dans l'Ouest par la GRC qui s'appelait alors la Police montée du Nord-Ouest, je me demande ce que l'on reproche à ce corps policier.

Je sais qu'il y a eu des problèmes et que la loi a dû être modifiée, mais, d'une façon générale, je suis fier, comme bien d'autres Canadiens de l'Ouest, du rôle joué par ce corps policier pour assurer la sécurité de l'ouest du Canada. On se demande ce qui motive ce changement, surtout quand on lit des articles comme celui du *Globe and Mail* paru en février dernier. L'article s'intitulait: «Kaplan ouvre des portes qui restent fermées même au FBI américain». On affirmait que le FBI, dont l'activité s'exerce dans un pays qui est l'une des grandes puissances mondiales et doit donc se soucier beaucoup plus de sécurité qu'au Canada, ne jouit même pas de pouvoirs aussi étendus que ceux accordés au Service canadien du renseignement de sécurité. En notre qualité de parlementaires et de législateurs, il nous faut nous demander s'il y a lieu d'accorder à un organisme canadien chargé d'espionnage et de surveillance des pouvoirs plus étendus que ceux du FBI.

Ces questions demeurent sans réponse. Je me pose d'autres questions quand des représentants d'Églises, de syndicats, d'entreprises, d'associations féminines, de groupes pacifistes, viennent me voir. Je pourrais citer un certain nombre de groupes de ma circonscription qui s'interrogent au sujet de ce service. Par exemple, des organismes de la région de Kamloops-Shuswap recueillent des fonds et appuient différents organismes de bienfaisance à l'étranger. Ils se demandent maintenant s'ils ne feront pas l'objet d'une surveillance de la part du Service de renseignements de sécurité qui pourrait infiltrer des agents afin de voir dans quelle mesure ils appuient, en faisant œuvre de bienfaisance, des groupes dans des pays comme le Salvador par exemple. Sympathiseraient-ils avec les rebelles salvadoriens, se faisant ainsi les adversaires de la démocratie? On nous a dit que la démocratie était en voie d'être rétablie au Salvador mais, naturellement, personne ne le croit. C'est un mythe. En appuyant les rebelles d'une façon ou d'une autre, ces groupes agissent-ils à l'encontre de la démocratie? Soutiennent-ils la subversion? Les agents du service de sécurité pourraient s'introduire dans les églises, brancher des tables d'écoute et ouvrir le courrier. Sous prétexte de lutter contre la subversion, des agents pourraient infiltrer des groupements religieux qui en fait cherchent tout simplement à recueillir des fonds par des ventes de charité, des ventes d'objets personnels et autres choses du genre pour venir en aide à des pays comme le Salvador.

• (1150)

En somme, ce titre est loin de me satisfaire. Il n'est pas conforme à la teneur du projet de loi C-9. Voilà pourquoi nous avons présenté un amendement tendant à le supprimer.

Le président suppléant (M. Herbert): Avant de donner la parole au suivant, la présidence voudrait rappeler de quelle motion la Chambre est saisie. Je ne pense pas que la motion soit tellement restrictive, mais je demande à tous les députés qui prennent la parole de s'en tenir expressément au titre et à la motion dont la Chambre est saisie.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je m'empresse de parler du projet de loi C-9 loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, édictant la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative. L'article 1 du projet de loi est ainsi conçu:

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

En toute déférence, je signale au solliciteur général (M. Kaplan) que le titre est fort trompeur. Nous nous y opposons vivement. Il ne révèle pas les graves conséquences auxquelles le projet de loi donnera lieu. Comme le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) l'a déclaré, le mot «sécurité» a bien des sens.

Quand je me trouve dans ma circonscription, c'est le projet de loi dont mes électeurs se préoccupent et parlent le plus souvent. Ce titre ne révèle nullement les inquiétudes qui me sont signalées. Mes électeurs craignent qu'un agent du service de sécurité ne fasse des choses qui dépasseront de beaucoup ce que le titre laisse entendre. Nous savons que le projet de loi a une portée beaucoup plus étendue. Les députés auraient tort d'accepter ce titre, car le projet aura d'énormes répercussions sur tous les Canadiens, notamment les civils. Le titre est trompeur et impropre. Le gouvernement devrait l'examiner à nouveau. Nous rejetons de nombreuses dispositions du projet. Le titre ne reflète pas les propositions qui nous inquiètent le plus.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a parlé de nos nombreuses inquiétudes au sujet du mot «renseignement» et il a expliqué comment il influera sur la vie des Canadiens. Il est tout à fait trompeur de dire que le titre abrégé du projet de loi est: Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Vous nous avez demandé, monsieur le Président, de nous en tenir au titre. Je tenterai de le faire. Toutefois, le titre est si peu pertinent que cela ne va pas sans mal. Chaque porte-parole du parti a exprimé ses inquiétudes au sujet des nombreuses ramifications de ce projet de loi. On ne peut trop insister sur le fait que le solliciteur général tente depuis quelques jours de forcer les députés à l'adopter. Le titre du projet de loi est si trompeur et impropre que nous ne pouvons pas l'accepter.

Quel agent de renseignement a le droit de contrôler mes faits et gestes et ceux de mes électeurs? Qui a le droit de dire quelle est la sécurité dont nous avons besoin? Nous avons un service de police accepté partout au Canada. D'autres questions nous préoccupent et nous pouvons les exposer. Sommes-nous tenus d'adopter une loi intitulée: Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité? Je ne le crois pas. Le titre est impropre.